

Guide du candidat à une bourse Erasmus

Conditions à remplir pour bénéficier d'une bourse Erasmus+ ?

- Être inscrit en section de BTS Commerce international du lycée Ambroise Brugière.
 - Posséder la nationalité d'un des pays participant au programme <http://www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php> ou une carte de résident valable 10 ans ou le statut de réfugié politique ou d'apatride.
 - Le stage doit impérativement se dérouler dans un des pays participant au programme Erasmus https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-a/who-can-participate/eligiblecountries_fr
 - Le stage doit avoir une durée de 2 mois minimum. Les dates sont fixées en conseil d'administration. Pour l'année scolaire 2022-2023, il s'agit du 2 mai au 2 juillet 2022. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de soutien : voir notre document « Erasmus plus et le handicap ».
- L'établissement doit sélectionner les bénéficiaires d'une bourse parmi l'ensemble des candidats si le nombre de bourses est inférieur au nombre de candidats.
- Les critères de sélection retenus sont les résultats scolaires de l'étudiant et sa motivation.

Comment poser sa candidature ?

- Vous devez vous signaler auprès du DDFPT pour participer au processus de sélection qui permet de départager les candidats à une bourse Erasmus.
- L'entreprise partenaire de votre stage et les missions confiées doivent avoir été validées par Mme Chanet et Mme Breuil, professeurs en charge des stages.

Calendrier

- Le processus de sélection commence dès le mois de septembre.
- Les élèves doivent commencer à chercher un stage dès le début de l'année scolaire.
- C'est en Mars 2022 que la Direction et l'équipe pédagogique choisissent éventuellement les étudiants qui bénéficieront d'une bourse Erasmus.

Montant de la bourse Erasmus

- Le montant d'une bourse Erasmus varie entre 300€ et 600€ par mois selon les pays de destination et selon les années.
 - La bourse Erasmus est cumulable avec d'autres bourses d'aide à la mobilité étudiante.
- Remarque : La bourse CROUS est maintenue durant le stage.

Reconnaissance du stage à l'étranger

Le stage à l'étranger est obligatoire en section de BTS Commerce international, il fait partie intégrante des blocs 1 (RCI) et 3 (DCI)

Démarches administratives

Avant le départ

Nous vous demandons de **vérifier** :

a) **Que vous avez bien signé les documents suivants :**

- Convention de stage du lycée

- Contrat de mobilité et le contrat pédagogique Erasmus

b) Que vous êtes en possession des documents suivants :

- Charte Erasmus de l'étudiant
- Passeport ou carte d'identité en cours de validité
- Carte européenne d'assurance maladie
- Attestation de couverture en cas d'accident du travail
- Attestation de responsabilité civile

c) Que vous avez accompli les formalités suivantes :

- Inscription sur le Fil d'Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

- Inscription sur le site Réalisation du test de langues vivantes sur la plateforme OLS sauf pour les élèves bénéficiant d'une dispense (locuteur natif) et passation du test avant votre départ.

<https://erasmusplusols.eu/fr/>

Rappel : « Le soutien linguistique en ligne a pour but d'aider les participants au programme Erasmus+ à améliorer leurs connaissances de la langue dans laquelle ils vont travailler, étudier ou faire du bénévolat à l'étranger, afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti de cette expérience. »

- Demande de bourse d'aide à la mobilité internationale sur le site du conseil régional réalisée avec les professeurs

Vous pouvez **utiliser les outils à votre disposition sur le site Europass** afin d'élaborer votre CV et votre Europass :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>

Dès l'arrivée dans l'entreprise partenaire à l'étranger

- 1er jour : Faire signer l'attestation du Conseil régional : attention, si l'entreprise n'a pas de tampon (cachet), elle doit joindre une lettre attestant qu'elle n'en possède pas. Télécharger l'attestation scannée sur le site Sicorra dans votre espace.

À la fin du stage, avant de rentrer en France

- Faire remplir par le tuteur la fiche « Après la mobilité » (Attestation de stage et Evaluation du stagiaire par le tuteur) et la renvoyer à Mme Chanet.
- Faire remplir, signer et tamponner 4 originaux du certificat de stage (groupement interacadémique) dans la langue de stage.

Après le stage, au retour en France

- Compléter et soumettre votre rapport final Erasmus dès la réception de la notification (email) qui vous y invite.
- Passer le 2e test OLS d'évaluation linguistique en ligne au plus tard le 15 ou 16 du dernier mois de la mobilité (notification par email par OLS)